

## Auto-évaluation sur le respect des droits : je cultive les droits

P-16

PRÉVENTION  
NO-TZM-KV-RP

### BRÈVE DESCRIPTION DE L'OUTIL :

Cette grille est un outil de sensibilisation utilisé dans le cadre de « la semaine dédiée à la promotion et à la protection des droits des résidents ». Elle trouve son utilité auprès du personnel (préposés aux bénéficiaires, infirmières et professionnels) et vise à conscientiser celui-ci quant aux diverses méthodes d'intervention.

On y propose une dizaine d'affirmations liées au travail du personnel. L'utilisateur doit accorder une note (variant de 3 *toujours* à 0 *jamais*) à chacun des énoncés. Suite à quoi, il devra effectuer la somme des résultats obtenus et se référer à la page suivante.

Voir verso

|  |  |
|--|--|
| Nom de l'outil                                   | Auto-évaluation sur le respect des droits : je cultive les droits  |
| Type de document                                 | Feuille 81/2" X 14"  |
| Type d'abus                                      | Tous   |
| Catégorie d'intervenants ciblés                  | Tous ceux qui œuvrent auprès de la clientèle en centre d'hébergement de soins de longue durée  |
| Organisme de provenance                          | CHSLD Vigi Reine-Élizabeth   |
| Ville (région)                                   | Montréal et autres régions   |
| Date de création                                 | 2008   |
| Nombre de personnes rejointes                    | 2 000  |
| Personne contact<br>(coordonnées de l'organisme) | Maryse Soulières<br><br>CHSLD Vigi Reine-Élizabeth<br>2055, rue Northcliffe<br>Montréal (Québec) H4A 3K6<br><br>Téléphone : 514 788-2085<br>Télécopieur: 514 788-2905<br>Courriel : <a href="mailto:msoulieres@vigisante.com">msoulieres@vigisante.com</a> |
| Nombre de pages                                  | 1  |
| Comment se procurer l'outil                      | Contacter Maryse Soulières   |
| Particularités                                   | Cette évaluation est personnelle et seul le répondant y a accès.   |



Au verso du document, l'utilisateur peut consulter l'interprétation des résultats. Ainsi, on y mentionne que lorsque ceux-ci sont supérieurs à 25, tout porte à croire que la personne respecte les droits des résidents. Pour les totaux se situant entre 15 et 25, on propose à la personne d'être vigilante en regard du respect du droit des aînés. Finalement, lorsque la note obtenue est inférieure à 15, on rappelle à l'individu qui complète l'auto-évaluation que le respect des individus est une exigence minimale et primordiale. De plus, on propose des pistes de solutions afin d'améliorer la qualité des interventions.